

fenêtres s/ cours

7 octobre 2022
Numéro 485

Le journal du SNUipp-FSU

métier

Ulis : une
dynamique
inclusive

interview

Clément Rivière :
« Les enfants
passent moins de
temps dehors »

actu

Budget : une
déception
« historique »



**Harcèlement :
comment lutter ?**



TRACE TA ROUTE AVEC MAX

RÉALISEZ UN JEU DE SOCIÉTÉ SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS AVEC VOS ÉLÈVES.

Associer créativité et pédagogie dans le programme d'enseignement tel est l'objectif du jeu-concours Trace Ta Route avec Max organisé par GMF pour les professeurs des écoles des classes de CM1 et/ou CM2. Avec vos élèves, concevez un jeu de société sur le thème de la prévention du risque routier qui validera de façon ludique le cycle 3 de l'APER (Attestation de Première Éducation à la Route).

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**

**TENTEZ DE GAGNER
LA FABRICATION DE VOTRE JEU !**



ASSURÉMENT HUMAIN

**POUR PARTICIPER, RENDEZ-VOUS SUR
www.gmf.fr/trace-ta-route-avec-max**

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

25 novembre 2022 : date limite des inscriptions. Règlement disponible sur : <https://www.gmf.fr/trace-ta-route-avec-max>.

Un jury composé de représentants de l'Éducation nationale et de GMF Prévention élira le projet répondant le mieux aux critères indiqués dans le règlement. Chaque classe inscrite et ayant envoyé une maquette recevra à la fin du concours un exemplaire du jeu gagnant.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Paris 775691140 – Siège social : 148 rue Anatole-France, 92597 Levallois-Perret Cedex. GMF ASSURANCES – Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Nanterre 398 972 901 – Siège social : 148 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret.

Juillet 2022 - © ESB Professional/Shutterstock.com - La souris danse...



12 dossier

Harcèlement : comment lutter ?

La profession enseignante s'est déjà emparée du phénomène du harcèlement dans le cadre de la réflexion menée autour du climat scolaire. Cependant, une formation à la hauteur des enjeux s'avère nécessaire.

5 L'enfant
Cocktails toxiques pour cerveau d'enfant

6 actu
Budget : une déception « historique » 8/ Débat sur l'école, ça se précise... / L'éducation à la sexualité mérite mieux 9/ Une vraie carrière pour les AESH / Interview Claire Hédon

10 grand angle
L'Écho, une caisse de résonance culturelle



21 métier&pratiques

22/ Bouger ou apprendre ? / Concours «Le livre dans tous ses états» 25/ Interview Séverine Greusard, la sieste à l'école 26/ Ulis : une dynamique inclusive

30 Lire/ sortir!

Histoires d'école et de familles, de nature et d'aventures



34 interview

Clément Rivière
« Les enfants passent moins de temps dehors »

FENÊTRES SUR COURS N° 485 du 7 octobre 2022 / Hebdomadaire du syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél. : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr **DIRECTRICE DE LA PUBLICATION:** Guislaine David **RÉDACTION:** Lilia Ben Hamouda, Mathilde Blanchard, Claire Bordachar, Franck Brock, Guislaine David, Jean-Philippe Gadier, Claude Gautheron, Jacques Mucchielli, Emmanuelle Quémard, Nelly Rizzo, Virginie Solunto, Blandine Turki, Nicolas Wallet **CONCEPTION-RÉALISATION:** NAJApre / direction éditoriale: Julie Matas, graphique: Susanna Shannon et Maya Carrasco **IMPRESSION:** SIEP Bois-le-Roi

RÉGIE PUBLICITÉ: Mistral Media, 22 rue Lafayette 75009 Paris, tél. : 01 40 02 99 00

PRIX DU NUMÉRO: 1 euro **ABONNEMENT:** 23 euros
ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale



éditorial
Nécessaires mobilisations

10% pour tout le monde ou 10% en moyenne, revalorisation des débuts de carrière ou revalorisation de tout le monde, revalorisation salariale ou intégrant les primes déjà existantes... Les sorties présidentielles se suivent et se contredisent. Ballons d'essais? Enfumage pour mieux faire avaler une réalité loin du discours médiatique? La seule chose qui semble sûre est qu'avec le nouveau «pacte enseignant», il faudrait travailler plus pour gagner plus. Travailler plus mais aussi travailler plus longtemps. Emmanuel Macron reste dans cette logique libérale en ressortant les éternelles rengaines concernant l'idée qu'il faudrait repousser encore l'âge de départ à la retraite ou cotiser plus longtemps. Il continue, cependant, à entretenir le flou sur la méthode, sans doute conscient de l'opposition que suscite un tel projet. Logique libérale toujours dans la politique éducative qui, tout en supprimant près de 2000 postes dans le prochain budget,

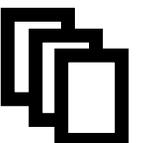


UNE RÉALITÉ LOIN DU DISCOURS MÉDIATIQUE

prétend utiliser la « culture de l'évaluation » comme fer de lance de la lutte contre les inégalités. Le SNUipp-FSU porte un tout autre projet pour l'école, pour les personnels et pour la société. Un projet émancipateur et solidaire en opposition avec les logiques d'individualisme et de mise en concurrence. C'est ce projet que nous porterons haut et fort lors des différentes discussions à venir et lors des nécessaires mobilisations.

NICOLAS WALLET

Joint à ce numéro un supplément retraités, un supplément « spécial maternelle », un supplément « guide sécurité » et un supplément « Rue du Monde »





**LA BANQUE
DU MONDE
DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE
ET DE LA CULTURE**

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

- **L'expertise d'une banque dédiée** aux personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture, de l'enseignement public agricole et de l'enseignement privé sous contrat.
- **Un service de banque en ligne** pour rester proche malgré la distance.
- **Une banque coopérative** fondée sur des valeurs de confiance et de proximité.
- **L'expertise de conseillers** qui assurent un suivi personnalisé de vos comptes.
- **Des assurances** conçues pour s'adapter à votre statut et à vos besoins.

Crédit Mutuel
Enseignant

Cocktails toxiques pour cerveau d'enfant

Emballages alimentaires, produits d'hygiène et de soins corporels, ustensiles de cuisine... sont autant d'objets du quotidien incriminés dans la perturbation de la maturation cérébrale pré-natale et celle des jeunes enfants. C'est ce que démontre une étude menée par une vingtaine de laboratoires européens et américains, publiée en février 2022 par la revue britannique *Science**. Confrontée au quotidien à un large spectre de composés plastiques, anti-

adhésifs ou antibactériens, une grande part de la population occidentale ingère des substances interférant avec le système hormonal, dès lors identifiées comme « perturbateurs endocriniens ». Les analyses biologiques d'une cohorte de 2000 femmes enceintes suédoises, exposées au mélange d'une quinzaine de ces substances, montrent des désordres neurologiques chez 54% des enfants à naître. Des

“UNE GRANDE PART DE LA POPULATION OCCIDENTALE INGÈRE DES SUBSTANCES INTERFÉRANT AVEC LE SYSTÈME HORMONAL”

dérèglements qui peuvent entraîner des retards de langage, potentiels marqueurs précoces de déficience intellectuelle, voire de troubles autistiques. Ces risques sont 3,3 fois plus élevés chez les 10% de femmes les plus exposées par rapport au décile de celles qui le sont le moins. Des expérimentations en laboratoire sur des gènes impliqués dans la

construction cérébrale corroborent ces résultats. Exposés au même mélange chimique, des poissons voient leur mobilité entravée suite à la perturbation de leur système thyroïdien, participant à la croissance de leur système nerveux central.

UNE RÉGLEMENTATION INADAPTÉE

Certains des composés mis en cause sont, certes, interdits ou en cours d'interdiction. Mais ils persistent dans la chaîne alimentaire, si bien qu'il est impossible de s'y soustraire complètement. Surtout la réglementation de la circulation des substances incriminées dans les atteintes à la santé humaine se contente d'une évaluation produit par produit. Or, c'est plutôt leur combinaison qui est susceptible d'affecter l'organisme humain, tout au long de la vie et dès le développement in utero. D'autres cocktails présumés toxiques affectant le métabolisme ou la fertilité sont en cours d'exploration scientifique. De quoi enfin inspirer des politiques publiques réellement protectrices des droits à la santé des enfants ? FRANCK BROCK

* "From cohorts to molecules: Adverse impacts of endocrine disrupting mixtures", *Science*, 18 Feb 2022, Vol 375, Issue 6582.



LES MATÉRIAUX AU CONTACT DES ALIMENTS peuvent intégrer du bisphénol A et des phtalates, aux impacts nocifs sur le système hormonal.

Budget : une déception « historique »

Le budget 2023 du ministère de l'Éducation nationale vient d'être dévoilé. Au moment où la rue défile pour défendre le pouvoir d'achat, on est loin du « choc d'attractivité » promis par le ministre.

C'est par milliers que les enseignantes et enseignants se sont joints le 29 septembre dans la rue aux autres salarié-es et retraité-es du public et du privé pour défendre le pouvoir d'achat. En ces temps de crise énergétique et d'inflation qui pèsent fortement sur les

plus précaires, les mesures gouvernementales annoncées sont très largement insuffisantes. Les concertations autour des rémunérations des personnels qui doivent s'engager avec les organisations syndicales début octobre, seront l'occasion pour le SNUipp-FSU de revendiquer une revalorisation pour l'ensemble de la profession et une reconnaissance sans condition du travail des enseignants et enseignantes.

Le budget 2023 de l'Éducation nationale vient d'être dévoilé. Le moins que l'on puisse dire est que la promesse de revalorisation de 10 % d'Emmanuel Macron n'est pas tenue. Alors que Gabriel Attal, ministre délégué aux Comptes publics, se gaussait d'une « hausse historique » de 6,5% (3,7 Md€) pour atteindre 60,2 milliards d'euros, en réalité, le budget de l'enseignement scolaire, corrigé de l'inflation (estimée par la Banque de France à 5,6% pour

2022), est seulement en hausse de 300 millions d'euros. Les grandes lignes de la répartition du budget sont d'ores et déjà tracées. Sur cette hausse de 3,7 Md€, 1,7 résulte de la hausse de 3,5% du point d'indice appliquée en juillet dernier, seule mesure qui profite à l'ensemble de la profession. 400 millions sont pris par l'évolution des carrières à l'ancienneté.

QUE RESTE-T-IL POUR LA REVALORISATION ?

En l'état actuel des choses, l'enveloppe consacrée à de réelles augmentations de salaires à la rentrée scolaire 2023 - 635 millions en 2023, 1,9 Md€ sur 12 mois - ne concernera pas l'ensemble de la profession. Une partie de l'augmentation servira l'autre promesse de la campagne présidentielle : « aucun enseignant n'entrera dans la carrière à moins de 2000€ net ». En réalité, les salaires passeraient

de 1926€ (en incluant les primes et l'augmentation du point d'indice) à 2000€... une augmentation de 74€ qui ne devrait concerner que 10% de la profession. Le ministre reste évasif sur ses intentions concernant l'ensemble de la profession pour laquelle il ne restera que les sommes allouées au très nébuleux « pacte » et à ses nouvelles missions, 300 millions au dernier trimestre 2023, soit 900 millions par an. Des rémunérations complémentaires « conditionnelles » qui s'apparenteraient à des heures supplémentaires et que le SNUipp-FSU entend combattre lors des concertations. Il portera la nécessité d'un plan pluri-annuel permettant d'offrir de véritables perspectives de carrière afin de renouer avec l'attractivité du métier.

Avec ce budget, le choc est là, mais certainement pas celui de « l'attractivité » que promettait Pap Ndiaye.

VIRGINIE SOLUNTO



opinion

MICHAËL ZEMMOUR, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN ÉCONOMIE À L'UNIVERSITÉ PARIS 1

« Le diagnostic est très clair : s'il n'y a pas de nouvelle réforme des retraites, les dépenses doivent être stabilisées et s'il n'y a pas de nouveaux moyens investis dans le



système, les pensions en général et dans la fonction publique en particulier sont appelées à baisser assez sensiblement. Les leçons du rapport du COR sont qu'il faudrait débattre du niveau des pensions dans 10 ou 20 ans, plutôt que de s'inquiéter de l'équilibre du système. Les besoins de financement, si l'on ne fait pas de réforme, ne sont pas très importants. S'il s'agit simplement de résorber le déficit, les ordres de grandeur affichés par le COR sont tout à fait maîtrisables par une très légère augmentation de cotisations d'ici à 2027, qui suffirait à remettre le système en équilibre, sans dégrader forcément le pouvoir d'achat, sans même empêcher les hausses de salaire. Des augmentations de cotisation de l'ordre de 0,15 point par an, ce qui est beaucoup moins que ce qu'ont connu les fonctionnaires entre 2010 et 2018. Les motivations du gouvernement ne proviennent pas tellement d'un diagnostic de l'état des retraites mais avant tout de deux volontés. D'une part, celle de réformer le marché du travail en augmentant la main d'œuvre et d'autre part celle de contrebalancer les importantes baisses d'impôts qui concernent en particulier les grandes entreprises, celles de l'année 2020 mais aussi celles prévues pour 2023 et 2024, par une baisse des dépenses publiques, en choisissant les pensions de retraite. » PROPOS RECUEILLIS PAR V.S.

Résistance enseignante

Une enquête* sur l'enseignement de la lecture au CP a été menée par des chercheuses de l'université de Grenoble. Elle met en évidence la faible incidence sur les pratiques enseignantes des prescriptions ministérielles. Depuis 2018, les pressions pour utiliser strictement les manuels estampillés par le Conseil scientifique de l'Éducation nationale sont telles qu'on pouvait

s'attendre à une « mise au pas » généralisée. Pourtant, si les PE ne sont plus que 10% à créer leur propre méthode (en 2016, un tiers n'utilisait aucun manuel), 35% complètent une méthode d'éditeur par des ressources personnelles et seulement 9% utilisent une méthode éditée en la suivant telle quelle. Quant aux évaluations nationales, elles sont peu utilisées

pour repérer les difficultés des élèves. Les PE se tournent vers leurs collègues, plutôt que vers des circonscriptions, pour construire des réponses pédagogiques adaptées aux difficultés repérées.

*« Enseigner la lecture au CP. Pratiques déclarées en 2019 des enseignantes et enseignants liées à l'usage des manuels de lecture et à la gestion de l'hétérogénéité ».

Débat sur l'école, ça se précise...

Une feuille de route sera envoyée aux écoles au sujet de l'organisation des débats sur l'école. Ces débats devraient se dérouler sur la base du volontariat de tout ou partie des équipes et servir de point d'appui aux projets « innovants » pouvant bénéficier de

financements spécifiques. Un état des lieux sera effectué dans chaque école ou établissement public local d'enseignement par toute l'équipe ou une partie, par des parents et des élues sur la base des projets d'école. Ces derniers pourront être

modifiés après cette étape ou alors servir de support pour dégager les priorités en matière d'innovation. Le directeur ou la directrice animera ces débats. Des rencontres entre les organisations syndicales et les rectorats sont prévues.

L'éducation à la sexualité mérite mieux

Le rapport de l'IGESR* et de l'IGAS** pointant les « difficultés concrètes » auxquelles se heurte la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire (EAS) a failli rester dans les tiroirs. Remis en juillet 2021 au ministère de l'EN, il n'a été rendu public qu'en septembre 2022 suite à sa publication par Médiapart. Pour ses auteures, le minimum de trois heures annuelles

d'EAS n'est « à l'évidence, pas réalisé ». En cause « le manque de moyens financiers, de disponibilité et de formation des personnels ». Pour que l'EAS s'affirme comme une vraie politique publique, elles proposent de clarifier les objets d'éducation, de sensibiliser et former les personnels, de renforcer les partenariats et d'effectuer un véritable suivi et une évaluation.

* Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
** Inspection générale des affaires sociales

OPÉRATION VÉRITÉ

Suite aux phases d'ajustement de septembre, l'enquête du Snuipp-FSU révèle des arbitrages départementaux qui ne permettent pas de répondre aux conséquences de la crise sanitaire, malgré une baisse démographique. 60% des dotations sont consacrées à l'allègement et au dédoublement des GS, CP et CE1. Les nouveaux régimes de décharge de direction ne sont pas suffisamment budgétisés. Alors que le manque de remplaçants était criant l'an dernier, à peine 328 postes sont créés contre 436 en 2021. À l'heure actuelle, un grand nombre de personnels remplaçants ne sont plus disponibles, étant déjà affectés à l'année. La lutte contre les difficultés scolaires ne pourra compter ni sur la reconstruction de RASED complets, ni sur les « plus de maîtres que de classes » encore amputés de 22 postes, ni sur une scolarisation précoce avec 9 suppressions en toute petite section. De nombreux élèves allophones arrivent dans les écoles, pourtant seulement 12 UPE2A ont été créées, bien en-deça des besoins pour les scolariser dans de bonnes conditions. Une vérité des prix qui met en avant la nécessité d'un plan d'urgence pour l'école.

Avancer dans la bonne direction

L'ensemble des directrices et directeurs d'école sont déchargés des heures d'APC et ne doivent plus avoir la charge de la rédaction des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS). Ces deux modifications du code de l'éducation sont applicables dès cette année scolaire. Pourtant, ce n'est pas le cas partout et des directrices ou directeurs continuent à être

sollicités. Le Snuipp-FSU demande une audience au ministre de l'EN pour qu'il fasse appliquer ces avancées. Une nouvelle occasion de porter les demandes de décharges supplémentaires, d'aides administratives pérennes et de simplification administrative. Cela nécessite un plan pluriannuel dès la rentrée 2023 pour un meilleur fonctionnement du service public d'éducation.

Une vraie carrière pour les AESH

Le nombre de notifications d'accompagnement des élèves en situation de handicap a fortement augmenté ces dernières années. Il est passé de 130 829 en 2015 à 247 796 en 2020*. Mais le manque d'attractivité rend difficile le recrutement de personnels. Une pénurie aggravée par de nombreuses démissions. Ainsi en Eure-et-Loir, ce sont 45 accompagnantes et accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur 620 qui ont quitté leur poste cet été. En

Haute-Garonne, alors que 450 nouvelles notifications arrivent pour la rentrée, le département doit faire face à 250 démissions. La difficulté à recruter et à garder les personnels s'explique essentiellement par la précarité de leur emploi : temps de travail contraint à 24 heures par semaine pour la majorité, rémunération très faible et sans droit à indemnité, comme celle de l'éducation prioritaire et très peu d'évolution de carrière.

* Chiffres issus des annexes budgétaires des PLF 2010 à 2022

SALAIRE MOYEN D'UN·E AESH AU 1^{ER} JUILLET 2022
pour 24h/semaine



Source : Guide carrière et droits 2022 - 2023 Snuipp-FSU

3 questions

CLAIRE HÉDON

Défenseure des droits, auteure du rapport intitulé *L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap*.

1. COMMENT EXPLIQUER L'AUGMENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ?

Il y a eu une prise de conscience de l'importance de scolariser au maximum les enfants en situation de handicap à l'école ordinaire quand cela est possible. Les parents sont donc davantage demandeurs d'une scolarisation à l'école et non dans un établissement spécialisé. Face au peu de formation des enseignants sur le handicap, l'école est en demande de plus d'accompagnement humain. Indispensable dans certaines situations, il ne résout pas tout. Il y a tout un travail de formation à faire en direction des enseignants et des AESH d'autant que tout ce qui sera mis en place bénéficiera à toute la classe.

2. LE RECRUTEMENT RESTE DIFFICILE, POURQUOI ?

Le métier n'est pas attractif. Les AESH, majoritairement des femmes, ne sont pas à plein temps et sont rémunérées autour de 800 euros par mois. Autre problématique, il n'y a pas que le temps scolaire qui

compte dans le travail des AESH, il y a aussi toute la partie dialogue avec les parents et les enseignants qui n'est pas comptabilisée. Des AESH interviennent dans différents établissements et les temps de déplacement ne sont pas non plus pris en compte. De plus, un nombre important d'AESH débutent leurs missions sans avoir été formés. On n'accueille pas de la même manière un enfant qui a des troubles dys que celui qui a des troubles du spectre autistique.

3. QUELLES CONSÉQUENCES ?

Il est trop souvent demandé à l'enfant de s'adapter alors que c'est à l'école de le faire. La seule boussole doit être l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à la scolarisation. On observe que les contraintes budgétaires des académies et les difficultés de recrutement ralentissent la scolarisation des enfants. Il n'y a pas de chiffres sur le nombre d'heures de présence à l'école de ces élèves, mais nous savons que, pour certains, il s'agit seulement de quelques heures par semaine. Parallèlement, le manque de personnels AESH et de moyens financiers font que les décisions de la MDPH ne sont pas toujours appliquées, comme les notifications d'AESH en cours d'année ou le remplacement des AESH en congé maladie. Ce fonctionnement, tout comme le manque de formation, mettent les élèves, les enseignants et les parents en difficulté. PROPOS RECUEILLIS PAR NELLY RIZZO

L'Écho, caisse de résonance culturelle

Jeunes ou moins jeunes, avec l'école ou en famille, les habitants et habitantes du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne) investissent la médiathèque communale.

« La médiathèque, c'est un « troisième lieu », explique Julie Bordron, directrice de la médiathèque l'Écho au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne). Après le travail et la maison, c'est l'endroit où l'on se retrouve, où l'on a un accès gratuit à toutes formes de culture, où l'on joue à des jeux de société ou vidéo, où l'on lit la presse ou des livres, où l'on consulte des sites Internet sur les ordinateurs mis à disposition, où l'on écoute des histoires... Avant la crise sanitaire, nous avions des familles qui venaient passer des après-midis entières. Nous sommes loin des bibliothèques où le silence était de mise ».

Dans ce grand bâtiment à l'architecture moderne, l'accès à la culture est une priorité, un enjeu du vivre ensemble. « La diffusion de la culture n'est pas l'apanage de l'Éducation nationale, souligne Anissa Azzoug, élue à la culture. Nous aussi, en tant que responsables politiques, en avons la responsabilité. La culture est fondamentale, elle apporte une ouverture d'esprit mais aussi une ouverture sur le monde et ses possibilités, ses perspectives. Elle conduit à des pistes de réflexion et de compréhension de l'autre ». « La médiathèque est un outil formidable au service de



TOUS LES MOIS, LA MÉDIATHÈQUE met en valeur certaines œuvres avec une thématique d'actualité.

ce projet du vivre ensemble, de la démocratisation de la culture car elle est identifiable par l'ensemble des habitants, de 0 à 99 ans », ajoute-t-elle.

Dans cette ville de la banlieue parisienne, où il existe une grande mixité sociale, la médiathèque est le premier équipement culturel de proximité. L'un des objectifs de l'Écho est de permettre un accès gratuit à la culture pour tous. Et c'est gagné. Sur les fauteuils de la médiathèque se côtoient tous les âges, fans de littérature classique et de BD... « Il y a de la place pour tout le monde, affirme Julie Bordron. Ce n'est pas un lieu élitiste, c'est un lieu où tous les Kremlinois et Kremlinoises se rencontrent. En enrichissant leurs connaissances, ils sont mieux préparés à s'engager dans leur rôle de citoyen. La culture est promue sous toutes ses formes. Le jeu vidéo peut être un produit d'appel auprès d'adolescents et peut les amener vers la lecture, de mangas par exemple. Il y a moins de hiérarchie au ni-

veau des genres littéraires aujourd'hui, lire c'est lire. L'espace est aussi aménagé pour que les publics se rencontrent, se mélangent... ». L'heure du conte pour les 0-3 ans, ateliers jeux vidéo pour les plus grands, soirée jeux de société pour les adultes... Tout le monde y trouve son compte, même les ados qui pourront rencontrer Ziad Hamani, mangaka* en résidence d'artiste à l'Écho cette année.

LES ENFANTS, PREMIERS BÉNÉFICIAIRES

Haut lieu de promotion de la lecture, les médiathèques travaillent avec les écoles. « La médiathèque propose différents types de séances, indique Christine Jacquet, directrice de l'école élémentaire Pierre Brossolette. Des séances de découverte où les élèves investissent les lieux avec les bibliothécaires qui leur racontent ensuite une histoire. Les classes peuvent aussi bénéficier de séances sur un thème prédéfini. Ces visites permettent aux PE de connaître l'envi-

ronnement culturel proche des élèves et invitent ces derniers à investir cet espace sur leur temps libre ». Autre avantage, l'accès à un fonds documentaire extrêmement riche : « Nous n'avons plus de BCD et seulement des bibliothèques de classe, note la directrice. En tant qu'enseignants exerçant au Kremlin-Bicêtre, nous avons le droit au prêt de nombreux livres et sur un temps assez long, cela permet de renouveler fréquemment les lectures offertes aux élèves ».

Les ateliers « Coup de pouce Lecture », dispositif à destination de tous les CP de la commune, sont aussi menés au sein de la médiathèque. « Les enfants qui éprouvent des difficultés d'entrée dans la lecture nous sont adressés par les enseignants, relate Laurence Morison, responsable du dispositif. Des séances sont menées avec les bibliothécaires qui leur lisent un livre et les initient à la recherche de documents grâce à des jeux de pistes. L'idée est de les inciter à lire, à s'inscrire et à investir ce haut lieu culturel ».

Autre partenaire privilégié de la médiathèque, les centres de loisirs. En février dernier, les élèves du centre Aimé Césaire ont ainsi pu bénéficier d'ateliers d'écriture pour produire des vidéos en « stop motion ». « Les enfants ont été accompagnés dans l'écriture des scénarios, ils ont appris à laisser parler leur imagination, à s'entendre, raconte Larry Kanchan, directeur du centre. Il y a une complémentarité dans ce que propose la médiathèque du point de vue de la culture et nos services d'éducation populaire. Les enfants y développent d'autres compétences. En investissant la médiathèque, les enfants sont accompagnés dans des apprentissages plutôt attendus à l'école mais de façon ludique. Ils apprennent à travers le jeu : lire, compter, se socialiser, s'autonomiser, partager... ».

Du côté des tout petits aussi, la médiathèque joue un rôle. « Nous accueillons les assistantes maternelles, les formons à la lecture d'histoires et mettons à leur disposition des livres adaptés à leur public », conclut Julie Bordron. La médiathèque du Kremlin est exploitée par tous les acteurs de la vie de l'enfant : école, centre de loisirs, familles. Toutes les entrées sont bonnes pour susciter l'amour de la culture et de la lecture...

LILIA BEN HAMOUDA

*Auteur de manga



DES BCD EN VOIE DE DISPARITION ?

Dans les écoles, il existe de moins en moins de Bibliothèques centres de documentation (BCD). Le manque de locaux peut en partie expliquer la fin de ces bibliothèques d'école mais c'est loin d'être la cause principale de leur disparition. Avoir une BCD, c'est pouvoir avoir du temps pour l'aménager, pour enrichir le fonds documentaire, pour mettre en place le prêt de livres à destination des élèves... Pendant une période, ce furent les assistant-es d'éducation qui en avaient la responsabilité. Mais ces personnels sont de plus en plus rares dans les établissements. Pourtant, les bibliothèques d'école ont une histoire presque aussi ancienne que celle de l'école primaire, la préconisation de leur mise en place date d'un arrêté de 1862 ! Reconnaisant les difficultés pour les écoles à disposer de lieux dédiés, l'IGÉSR*, dans son rapport « Les bibliothèques d'école : états des lieux, usages pédagogiques, pratiques de lecture des élèves » d'octobre 2021, rappelle que « les bibliothèques municipales constituent un partenaire de choix » et invite à renforcer le dispositif contrats territoire-lecture qui permet aux collectivités de bénéficier de financements pour la création et le déploiement de bibliothèques.

*Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Harcèlement: comment lutter?



La profession enseignante s'est déjà emparée du phénomène du harcèlement dans le cadre de la réflexion menée autour du climat scolaire. Des initiatives ont vu le jour dans les écoles, témoignant de l'engagement des PE. Cependant, une formation à la hauteur des enjeux s'avère nécessaire.

Harcèlement : comment lutter ?

Mobilisés de longue date par les enjeux de climat scolaire, les enseignants et enseignantes doivent aujourd'hui intégrer dans leur pratique professionnelle une nouvelle vague de textes officiels ciblant le harcèlement et le cyberharcèlement à l'école. La loi Balanant du 2 mars 2022 – qui fait de ce phénomène un délit –, et la généralisation en cette rentrée du programme pHARe, portant plus précisément sur la prévention et la prise en charge du harcèlement par la communauté éducative, relèvent des dernières mesures gouvernementales. La profession enseignante, qui mesure l'importance et la gravité de cette problématique, manque toutefois souvent de repères et de formations adaptés à la prévention, à la détection et à la lutte contre le harcèlement. Les PE constatent notamment que les offres de formation s'avèrent très disparates d'un département à l'autre. Ils sont également convaincus qu'un travail collectif et efficace de prévention nécessiterait davantage de temps pour s'appropriier les outils destinés à lutter contre toutes les formes de violence scolaire.

LIMITES OPÉRATIONNELLES

Si des universitaires en sciences de l'éducation considèrent que la prise en compte par l'État du harcèlement scolaire constitue une avancée, ils pointent aussi les limites des dispositifs actuels. Ainsi, Sigolène Couchot-Schiex, professeure en sciences de l'éducation, juge le programme pHARe « *louable* », mais constate qu'il est « *très descendant et ne prend pas en compte le contexte spécifique local, c'est-à-dire toute la sociologie de l'établissement et des élèves* » (page 17). Pour elle, la formation des PE est une question essentielle. « *Il faut les aider à identifier, à caractériser et à qualifier, insiste-t-elle. Comme pour le sexisme, il faut comprendre les mécanismes pour ensuite prendre en charge* ». Évoquant la loi Balanant, le chercheur Éric Debarbieux souligne, quant à lui, que si le législateur crée un délit spécifique et prévoit des sanctions envers les enfants, il « *officialise également l'interdit* ». « *Lorsque l'on aboutit au dépôt de plainte, c'est qu'on a déjà perdu, et c'est une*



À QUAND DE VRAIS MOYENS ?

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe) doit se généraliser en cette rentrée. « *Mesurer le climat scolaire, éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves, intervenir efficacement sur les situations de harcèlement, associer les parents et les partenaires et communiquer sur les programmes...* » Pour que ces grands principes ne restent pas lettre morte, une formation de qualité de l'ensemble de l'équipe éducative est avant tout nécessaire. Les offres de formation, très disparates entre les départements cette année, en sont encore bien loin. Un véritable travail de prévention nécessite aussi de dégager du temps pour que les équipes s'approprient les outils et mènent avec l'ensemble des personnels une réflexion globale sur le climat scolaire.

tragédie», estime ce spécialiste de la violence scolaire (fenêtres s/ cours du 14 janvier 2022).

UNE APPROCHE COLLECTIVE POUR LIBÉRER LA PAROLE

Face au chiffre officiel de 10% d'élèves victimes de ce fléau dans leur établissement, Catherine Blaya, professeure en

sciences de l'éducation, propose de développer « *des approches interdisciplinaires et multimodales* » dans les politiques de prévention (page 19). L'universitaire plaide notamment pour une prévention qui « *travaille sur le développement des compétences sociales : gestion des conflits, dynamique de groupe, estime de soi, mais aussi intelligence émotionnelle, notamment*

l'empathie ». Selon elle, le travail collectif mené autour du climat scolaire constitue un autre levier important. « *Les établissements dont le climat est basé sur la coexistence pacifique, le respect mutuel et qui offrent des perspectives de développement personnel sont des établissements où il y a le moins de violence* », observe-t-elle. Sur le terrain, de nombreuses écoles

“Le travail collectif mené autour du climat scolaire constitue un autre levier important”

appliquent d'ores et déjà ces principes. À l'école élémentaire du Blosen à Thann (Haut-Rhin), l'équipe pédagogique a mis en place des « *espaces de dialogue* » après avoir détecté un cas de harcèlement ayant conduit un enfant à ne plus fréquenter l'établissement (page 17). « *S'il s'agit d'écouter la victime, avec les entretiens non blâmants, les « harceleurs » sont aussi écoutés, sans être accusés* », explique Sophie Scaravella, conseillère pédagogique de la circonscription. « *Une partie de l'équipe a été formée à la sensibilisation au harcèlement, nous avons revu les documents proposés et le conseil des maîtres s'est emparé de cette problématique que nous avons inscrite dans notre projet d'école* », confie la directrice Cindy Hell. « *Ici, nous sommes tous bienveillants, tous à l'écoute des autres. Entre collègues, avec les élèves, avec les parents...* » témoigne Bernard Grandjean, un enseignant de l'école Jean-Jacques Rousseau à Angers (Maine-et-Loire). « *Nous ne laissons pas les situations conflictuelles dégénérer, tout passe par la parole, par la discussion* » (page 18). Plans et initiatives nationales spécifiques ne doivent, en effet, pas faire oublier que l'école doit aussi être un lieu de réflexion et d'enseignement pour un climat scolaire de qualité où des situations de harcèlement ne pourraient pas s'installer.

Les moyens de lutte s'intensifient peu à peu

Initiatives et plans se succèdent. Ils prévoient formations et outils pour lutter contre le harcèlement scolaire désormais défini comme un délit par la loi.

« Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves », telle est la définition du harcèlement donnée par l'Éducation nationale en 2013 dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Cette loi dite Peillon prévoit que « la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire ». Les programmes de l'école élémentaire lui font aussi une place en éducation morale et civique dans une liste d'exemples d'atteintes à la personne. Depuis, de nombreuses initiatives sont

mises en place : concours académique « Non au harcèlement », journée nationale de mobilisation, protocole national de lutte contre le harcèlement. La prévention du harcèlement passe surtout par l'annonce de plans comme celui de juin 2019 qui prévoit formations, réseau départemental de soutien et outils pour les écoles. La loi du 2 mars 2022 fait, quant à elle, du harcèlement scolaire un délit avec des mesures éducatives pour les enfants d'âge primaire. Elle préconise aussi une sensibilisation et une formation à la prévention, à la détection et à la prise en charge du harcèlement scolaire de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Cela doit se traduire par la généralisation du plan PHARe en cette rentrée scolaire.



© Millerand/NAJA

Écouter et agir sans blâmer

L'école élémentaire du Blosen à Thann (Haut-Rhin) met en place des espaces de dialogue pour lutter contre le harcèlement.

L'école élémentaire du Blosen à Thann (Haut-Rhin), qui compte 6 classes et une Ulis, n'échappe pas depuis quelques années à la gestion de situations sensibles. C'est quinze jours après la rentrée de l'an dernier que l'équipe pédagogique a dû faire face à une situation de harcèlement ressenti. Alertée par des parents dont l'enfant ne fréquentait plus l'école, l'équipe a eu recours au dispositif PHARe que Catherine Metz, IEN de la circonscription, commençait à déployer avec la formation de référents.

« L'école est inclusive et nous avons l'habitude de travailler sur le vivre ensemble », commence Arnaud Schwartz, directeur par intérim au moment des faits. Vu l'ampleur que prenait la situation, nous avons, avec l'inspectrice, mis en place les protocoles. La famille et l'enfant ont été suivis et accompagnés par l'assistante sociale en charge des situations de harcèlement à la DSDEN*. Le directeur et Audrey Finck, maîtresse G et coordinatrice de l'Ulis, mènent alors de petits entretiens individuels de « préoccupation partagée » avec des élèves de la classe, supposés harceleurs ou

suiveurs, dont le but est de développer l'empathie envers la victime. « S'il s'agit d'écouter la victime, avec les entretiens non blâmants, les « harceleurs » sont aussi écoutés, sans être accusés, explique Sophie Scaravella, CPC et personne ressource de la circo. Nous les interrogeons sur ce qu'ils savent de la situation et comment ils pensent que cela peut s'améliorer. En entrant dans le processus de la reconstruction du bien-être de la victime, ils trouvent ainsi une porte de sortie et peuvent évoluer dans leur comportement. »

GARDER LE LIEN AVEC L'ÉCOLE

« L'objectif était de re-scolariser l'enfant, affirme l'inspectrice. Il fallait donc recréer une alliance avec les parents pour qu'ils retrouvent la confiance en l'école ». « La situation de retour à l'école a été prise en compte et discutée avec les deux familles et une solution a été trouvée, complète Arnaud Schwartz. La coordination et la cohésion entre tous les adultes sont importantes et dans le même temps, l'équipe a aménagé les espaces de la cour et les temps de récréation pour éviter que les élèves concernés ne se croisent ». Pendant quelque temps, l'enseignant a continué à assurer un suivi personnalisé des élèves. « Une partie de l'équipe a été formée à la sensibilisation au harcèlement, nous avons revu les documents proposés et le conseil des maîtres s'est emparé de cette problématique que nous avons inscrite dans notre projet d'école à travers des activités à mettre en place dans les classes », raconte Cindy Hell, la directrice. Les messages clairs sont développés, les délégués reprennent leur rôle et les élèves font du théâtre. Dans la cour, les médiateurs remettent leur gilet et le partage des espaces est organisé. Des moments de convivialité et de partage avec les parents – qui avaient été abandonnés pendant la pandémie – ont été relancés à l'école : jeux de sensibilisation au harcèlement, café des parents, soirée astronomie...

*Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale.

3 QUESTIONS À...



SIGOLÈNE COUCHOT-SCHIEX

professeure en sciences de l'éducation à Cergy Paris Université.

1.

QUELS SONT LES SIGNES DU HARCÈLEMENT ?

Avec d'autres chercheurs, nous avons trouvé trois métaphores. L'iceberg quand on ne voyait qu'une toute petite partie de ce qui se passait. Les petites gouttes d'eau, quand c'est très fragile et très éphémère. Elles sont peu perceptibles pour les adultes et demandent beaucoup d'attention. La troisième métaphore, c'est l'effet tsunami. L'attroupement au moment d'arriver en classe le matin qui commence à l'extérieur et qui peut se poursuivre dans la cour de récréation et les couloirs. Parfois, personne ne s'en rend compte mais les photos et les insultes tournent sur les réseaux sociaux ou dans l'établissement. Ce qui ressort de nos études est que le cyberharcèlement devient prégnant aussi à l'école, et ce dès le CE1. Harcèlement et cyberharcèlement sont la même chose mais passent par deux canaux de communication qui peuvent aussi être simultanés. Parfois aucun adulte ne met le doigt dessus alors que l'enfant est moqué en classe ou empêché de travailler. On connaît les signes mais est-ce que l'on se sent concerné en tant qu'adulte et comment est-ce possible de ne pas voir ?

2.

QUELLES PRATIQUES METTRE EN PLACE ?

Les élèves peuvent être tour à tour témoin, harceleur et victime. Ils ont d'ailleurs souvent des doutes sur le rôle qu'ils jouent. Il ne faut pas dissocier les trois rôles. C'est en faisant parler l'enfant à partir des rôles qu'on arrive vraiment à identifier

quelle est l'agression dont ils se perçoivent victimes... ou celle qu'ils commettent sans parfois s'en rendre compte. Dans l'ouvrage publié avec Benjamin Moignard, *Jeunesse, genre et violences 2.0*, nous proposons des pratiques à mettre en place à l'école, notamment du travail avec une équipe pluri-catégorielle et les élèves. Un agent de service à la cantine peut aussi percevoir des choses. Les ateliers sur le cyberharcèlement, qui réunissent parents et enfants, ont beaucoup de succès. Il faut travailler sur une triangulation personnels de l'éducation, parents, enfants autour de ce que fait l'enfant, sans jugement moral des adultes. Le dispositif PHARe est « louable » mais ce qui m'a frappé en observant sa description, est sa limite. Il est très descendant et ne prend pas en compte le contexte spécifique local, c'est-à-dire toute la sociologie de l'établissement et des élèves. Il n'y a pas suffisamment de lien entre les différents acteurs, entre les différents référents adultes, avec les élèves ambassadeurs. Il manque quelque chose qui passe par le collectif.

3.

QUELLE FORMATION POUR LES PE ?

Une formation sur Internet n'est pas suffisante. Certaines formations sont orientées plutôt du point de vue psychologique et sur l'empathie : c'est intéressant mais la question c'est l'empathie vers quoi ? Il faut travailler sur le respect de la place de chacun et de son épanouissement. Je suis très favorable à ce qu'il y ait des formations in situ dans l'établissement. Les PE savent ce qu'il s'y passe mais il y a beaucoup de confusion. Il faut les aider à identifier, à caractériser et à qualifier... De quoi parle-t-on exactement ? Comprendre les mécanismes aussi – comme pour le sexisme – pour pouvoir, ensuite, prendre en charge.

Éduquer aux valeurs humanistes

Pour prévenir les faits de harcèlement, les PE de l'école Jean-Jacques Rousseau à Angers (Maine-et-Loire) font le pari de faire vivre les valeurs humanistes.

Agir sur le climat scolaire pour anticiper toute situation de harcèlement, c'est la démarche adoptée par les PE de l'école Jean-Jacques Rousseau à Angers (Maine-et-Loire) et cela passe par une éducation aux valeurs universelles. À la suite de la mort tragique de Samuel Paty, l'équipe s'est lancée dans un projet ambitieux autour des valeurs de la République dans le cadre d'un parcours d'éducation morale et civique. Une programmation d'école vise à apporter aux élèves du CP au CM2 les repères communs nécessaires à la vie collective. Politesse, honnêteté, liberté, égalité, fraternité, empathie, tolérance, mixité... autant de valeurs qu'expérimentent de manière progressive les élèves de cette école de 14 classes.

« Ici, nous sommes tous bienveillants, tous à l'écoute des autres, raconte Bernard Grandjean, enseignant de l'école. Entre collègues, avec les élèves, avec les parents... Nous ne laissons pas les situations conflictuelles dégénérer, tout passe par la parole, par la discussion ». Le plan de prévention du harcèlement s'appuie sur plusieurs leviers dont la communication est le maître mot. Dans la salle des profs, un tableau permet de lister les situations conflictuelles, une façon d'alerter rapidement l'ensemble de l'équipe. Des réunions avec le périscolaire permettent aussi d'harmoniser les postures éduca-

tives pour une continuité sur les différents temps de vie de l'enfant.

L'EMPATHIE POUR ÉVITER LE HARCELEMENT

Autre outil qui a largement prouvé son efficacité, selon le directeur de l'école, la fiche de réflexion. Inspirée d'une méthode canadienne, elle est au service de l'apaisement du climat scolaire. « Nous ne tolérons aucune violence, mais vraiment aucune, même la plus insignifiante, relève Boris Rialland, le directeur. Dès qu'un élève a un comportement inadapté, je le reçois et ensemble nous remplissons la fiche. Il s'agit dans un premier temps de verbaliser ce qui s'est passé de façon factuelle. Ensuite, l'élève doit réfléchir à l'impact de son geste sur ses camarades, sur les enseignants mais il doit aussi mettre des mots sur son ressenti, tenter d'expliquer et de comprendre son geste ». Cette fiche est signée par l'élève, l'enseignant-e, les parents puis le directeur. « Je suis en bout de chaîne car en général, il se passe quelques jours entre le moment où l'acte a eu lieu et le moment où la fiche revient signée, remarque-t-il. Ça nous permet d'en rediscuter calmement et d'aider l'enfant à trouver des solutions pour éviter que cela ne se reproduise ».

Mais la force de ce collectif enseignant réside aussi et surtout dans sa capacité à mobiliser tous les élèves autour de projets qui font vivre les valeurs du vivre ensemble au quotidien. « En 2021/2022, l'école a travaillé sur l'empathie », explique Boris Rialland. L'empathie, c'est un peu la base de toute valeur humaniste. Savoir se mettre à la place de l'autre n'est pas toujours un exercice facile, encore moins lorsque l'on a 6 ans, mais c'est un exercice qui porte ses fruits ». Le projet a d'ailleurs été illustré dans un film primé au concours « Non au harcèlement ».

38 MINUTES POUR COMPRENDRE

Quel est le profil du harceleur ? Fille ou garçon ? D'une origine ethnique ou sociale particulière ? Le cyberharcèlement est-il plus répandu que le harcèlement ? Autant de questions auxquelles répond Benoît Galand, docteur en psychologie et professeur de sciences de l'éducation – dans le podcast « Le harcèlement à l'école ». À retrouver sur EDITIONS-RETZ.COM

8 NOVEMBRE

La journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école aura lieu cette année le 8 novembre. Une occasion de sensibiliser la société à ce phénomène et de permettre à la communauté éducative de lancer de nouveaux projets pédagogiques. Un site dédié « Non au harcèlement » met en ligne de nombreuses ressources.

EDUCATION.GOUV.FR/ NON-AU-HARCELEMENT

DES ACTIVITÉS POUR DISCUTER ET PRÉVENIR

Sensibiliser les enfants au sujet du harcèlement, initier ou accompagner des actions de prévention et faire naître le débat, voici le but des activités présentées sur le site des Petits citoyens « Non au harcèlement ». Au fil des discussions entre cinq personnages de BD, les enfants sont conduits à construire leur propre raisonnement, à se forger une opinion et sont responsabilisés dans leur rôle de citoyen, à travers jeux, livres et kits pédagogiques.

À retrouver sur LESPETITSCITOYENS.COM

“Le climat scolaire est un levier important”

LE HARCELEMENT, UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ ?

CATHERINE BLAYA : Le harcèlement est un problème complexe qui a des conséquences sociales en termes de santé sur les jeunes mais aussi les adultes. Les jeunes qui ont été harcelés lors de leur scolarité – mais les agresseurs aussi d'ailleurs – rencontrent, ensuite, des difficultés de socialisation, de confiance en l'autre et d'estime de soi. Le harcèlement a longtemps été considéré comme une expérience négative faisant partie de rites de passage permettant de grandir et de vivre en société, société qui serait violente par essence. Ce point de vue est encore partagé par certains. Par ailleurs, les travaux menés dans le cadre du groupe « EU kids online » montrent que pour le cyberharcèlement par exemple, ce n'est pas dans les sociétés où il y a le plus d'équipements informatiques qu'il y a le plus de harcèlement mais dans les sociétés où il y a le plus de violence dans la vie courante.

COMMENT L'ÉCOLE EST-ELLE IMPACTÉE ?

C.B. : 10% des élèves seraient harcelés dans le cadre scolaire. Les effets du harcèlement impactent les victimes, les auteurs mais aussi les témoins. Lorsque l'école n'offre pas un climat qui rassure, qui permet d'apprendre dans de bonnes conditions, ou d'exercer son métier de professionnel de l'éducation dans de bonnes conditions, toute la communauté éducative en pâtit. De plus, on sait aujourd'hui que le harcèlement et le cyberharcèlement sont corrélés, que ce qui se passe dans l'école se poursuit en ligne, et réciproquement. La prévention doit prendre en compte le côté désinhibiteur des comportements en ligne. Internet affaiblit l'impact du contrôle social et altère le sens des responsabilités. Le fait de ne pas être confronté à la souffrance de

l'autre, de ne pas voir les effets sociaux de ses actes, diminue les capacités d'empathie, induit des comportements plus violents et facilite le passage à l'acte.

LE CYBERHARCELEMENT EST-IL AUSSI PRÉSENT ?

C.B. : Plusieurs études menées auprès des enfants de 5 à 12 ans sur les expériences de cyberharcèlement montrent que cette tranche d'âge est concernée. Les jeunes enfants sont des usagers des réseaux sociaux, le cyberharcèlement est plus important dans le primaire que dans le secondaire. Les enfants du premier degré ont moins de compétences sociales pour gérer les conflits. Lorsqu'ils sont agressés, ils agressent en retour, ce qui contribue à l'escalade des violences qui peuvent se transformer en harcèlement. Il leur manque les capacités techniques nécessaires à la gestion de l'identité virtuelle telles que savoir signaler les problèmes ou encore installer des paramètres de sécurité. Les plus grands ont plus souvent des altercations en ligne mais comme ils savent mieux les gérer, cela dégénère moins.

QUELS SONT LES LEVIERS DE PRÉVENTION ?

C.B. : Il faut des approches interdisciplinaires et multimodales, ce n'est pas un seul facteur qui conduit un jeune à adopter des comportements harceleurs. Une prévention efficace travaille sur le développement des compétences sociales : gestion des conflits, dynamique de groupe, estime de soi mais aussi intelligence émotionnelle, notamment l'empathie. Le climat scolaire est, aussi, un levier important. Les établissements, dont le climat est basé sur la coexistence pacifique, le respect mutuel et qui offre des perspectives de développement personnel, sont des établissements où il y a le moins de violence. Les interventions doivent s'adresser à l'ensemble de la communauté scolaire dans une démarche globale avec une prise en charge individuelle pour les jeunes identifiés comme vulnérables car victimes, agresseurs ou témoins. Il faut aussi, au niveau de l'établissement, un discours des adultes cohé-

rent qui ne laisse aucun doute sur leur rôle protecteur et leur capacité à venir en aide aux élèves en cas de problème. C'est essentiel pour que les élèves se sachent protégés au sein de l'école et aient suffisamment confiance pour demander de l'aide. Les actions de prévention efficaces sont celles qui impliquent toute la communauté et une participation active des élèves, et ce dès le primaire.

QUEL RÔLE POUR LES FAMILLES ?

C.B. : Les familles sont des alliés essentiels. Inclure les familles de façon active et les informer très régulièrement de toutes les actions mises en place au niveau de l'établissement permet d'obtenir leur adhésion et leur collaboration. C'est un travail d'équipe. Que leur enfant soit victime, agresseur ou encore témoin, les familles sont démunies si elles ne sont pas accompagnées par les équipes éducatives et éventuellement les partenaires de l'Éducation nationale.



BIO
Catherine Blaya, professeure de sciences de l'éducation et chercheuse à l'université Côte d'Azur, dirige l'équipe française du groupe « EU Kids online » sur les usages numériques et les expériences négatives des jeunes.

“Une prévention efficace travaille sur le développement des compétences sociales : gestion des conflits, dynamique de groupe, estime de soi mais aussi intelligence émotionnelle, notamment l'empathie”

Enseignant, un métier à risques ?



Seulement 22% des enseignants estiment qu'il est très important de souscrire une assurance professionnelle dans l'exercice de leur métier*. Certains risques, souvent peu anticipés, nécessitent des garanties particulières que seule une assurance professionnelle peut couvrir. En effet, être agent de l'Éducation nationale ne signifie pas être couvert en toutes circonstances.

Philippe, professeur des écoles, a été accidentellement bousculé dans un escalier par un élève. Bilan : une épaule cassée, un arrêt de travail de plusieurs semaines et des séquelles à long terme.

L'importance d'une protection adaptée.

Dans une telle situation, une assurance professionnelle, comme celle proposée par MAIF, se révèle plus qu'utile. L'enseignant a ainsi pu être indemnisé pour les frais restés à charge : frais médicaux, frais d'hospitalisation... Un complément de salaire a été versé pendant son arrêt de travail, car les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne couvraient pas l'intégralité de son revenu. Son assurance professionnelle a aussi pris en charge ses frais de défense pour obtenir une indemnisation de ses séquelles. Julie, professeur d'histoire-géographie, n'a pas eu cette chance.

Elle a été filmée à son insu par un élève pendant son cours. Sans son consentement, la vidéo a été postée sur les réseaux sociaux, puis largement commentée et relayée. Julie est alors devenue la cible de menaces et de cyber-harcèlement.

Émergence des réseaux sociaux : de nouveaux risques.

L'Éducation nationale ne prévoit pas de dispositif d'accompagnement spécifique pour ces situations. Les enseignants n'en ont pas toujours conscience et peuvent se trouver démunis pour y faire face avec leurs propres moyens. Finalement, sur les conseils d'un proche, Julie a contacté une société spécialisée en e-réputation qui a procédé à ses frais à la suppression des commentaires et des comptes haineux. Il lui a fallu du temps pour reprendre sereinement le chemin du collège, et elle a dû faire face à une perte de salaire pendant plusieurs mois.

Les risques professionnels de l'enseignant se sont multipliés ces dernières années avec les réseaux sociaux. Des risques méconnus, non couverts, contre lesquels il est prudent de se préserver via une assurance professionnelle.



17%

des enseignants ont déjà été victimes de violences et 40% en ont été témoins*.



assureur militant

#ChaqueActeCompte

* Étude souscription offre OME de juillet 2021, réalisée par l'institut MOAI Études pour MAIF. Seuls les prénoms ont été changés. L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris.

MÉTIER & PRATIQUES

PAGE **22**
Bouger ou apprendre ?

PAGE **26**
Ulis : une dynamique inclusive



BOUGER OU DÉCRYPTAGE APPRENDRE?



Le ministère de l'Éducation nationale généralise les 30 minutes d'APQ par jour dans toutes les écoles. Et si on donnait les moyens aux PE d'enseigner les 3h d'EPS hebdomadaires?

Après une année d'expérimentation, la circulaire du 27 juillet dernier généralise la pratique de l'Activité physique quotidienne (APQ) à l'ensemble des écoles primaires. La crise sanitaire a réduit le temps d'activité des enfants et accentué la sédentarité dénoncée par la fédération française de cardiologie, qui préconisait une heure d'activité physique suivant les recommandations de l'organisation mondiale de la santé. Le gouvernement inscrit les 30 minutes

d'APQ « dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école ». Pour le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, cette démarche participe du programme « Génération 2024 » et « favorise le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants... ».

APQ, UN MANQUE D'AMBITION

Si l'idée de prévention et de bien-être développée sur le site du ministère paraît louable, sa mise en place et le flou qu'elle entretient dans les écoles et auprès des enseignants et enseignantes posent question. Il s'agirait donc de « bouger » selon la circulaire du 20 janvier dernier qui part du postulat imparable « qu'être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre ». Elle donne un cadre souple à sa mise en place : « Les formes que peuvent prendre les "30 minutes d'activité physique quotidienne" sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires (par exemple sous forme de pauses actives), mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis ». Un cadre suffisamment flou – comme l'est tout autant l'environnement concerné – pour semer la confusion et pour que corps enseignant, collectivités, clubs sportifs et intervenants extérieurs s'interrogent sur la place et les prérogatives de chacun dans ce grand « partenariat ». Un cadre qui, par ailleurs, renforce les inégalités territoriales.

« Le premier obstacle est sur quel temps on fait ça car la grande difficulté est que cela ne vienne pas empiéter sur le temps d'éducation physique. Très rapidement, beaucoup d'enseignants se disent que cela va remplacer l'EPS. Il y a aussi des difficultés pour leur faire comprendre que l'enjeu n'est pas dans la substitution mais dans la complémentarité, dans le plus... mais de quoi exactement ? Il y a d'importants enjeux de santé publique et ce genre de dispositif a été développé un peu partout pour essayer de compenser la sédentarité mais ce n'est pas un enseignement. C'est une pratique qui peut être très bien mais la note de service précise qu'« une définition large de l'activité physique exercée sera acceptée ». Il faut faire très attention à tout ça.

EPS, UN OUTIL DE CONNAISSANCE DE SOI

Si les textes précisent que « l'activité physique quotidienne est à différencier de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire », cette conception de « l'activité physique » très hygiéniste – à l'école mais hors temps scolaire puisqu'en plus des 24h

maternelle et à l'élémentaire. Et aussi travailler sur les spécificités de l'éducation physique du premier degré. Aujourd'hui, elle est souvent pensée comme un mini décalque de celle du second degré mais les professeurs sont polyvalents et ne sont pas des spécialistes de l'éducation physique. À la sortie de l'Inspe, avec au mieux entre 12 et 24h de formation, ils se retrouvent en grande difficulté. Les PE ne se sentent pas en capacité d'enseigner l'éducation physique de manière régulière et sans les intervenants qui sont trop peu nombreux. Ils sont très démunis pour tenir ce pari des 3 heures d'EPS. Et on aura beau multiplier les dispositifs... aisance aquatique ou savoir rouler... tant qu'il n'y aura pas de formation continue en EPS – au même titre que le plan français, maths, laïcité..., les enseignants ne se sentiront pas compétents pour les enseigner. PROPOS RECUEILLIS PAR V.S.

« C'est le temps réel disponible pour l'EPS quand on déduit les temps de récréation et de transition des 3h allouées à l'EPS dans les programmes. »

2H15 C'est le temps réel disponible pour l'EPS quand on déduit les temps de récréation et de transition des 3h allouées à l'EPS dans les programmes.



63% C'est le pourcentage des écoles où seulement la moitié de l'équipe est sportive.



23% C'est le pourcentage des 6-11 ans qui ne font pas d'activité physique autre que l'EPS à l'école.



27% C'est le pourcentage des écoles volontaires (10 000 projets déposés) à la pratique des APQ lancées depuis 2 ans.



en bref

20 MESURES POUR APPRENDRE EN EPS

Le SNUipp-FSU et le SNEP-FSU ont publié en septembre 2021 une brochure qui propose 20 mesures pour apprendre en EPS à l'école primaire, développer le sport scolaire et augmenter l'activité physique quotidienne. Partant du postulat que le rôle de l'école n'est pas seulement d'inciter à bouger mais bien d'éduquer à l'activité physique et sportive, apprentissages aussi fondamentaux que les autres, ils proposent ces mesures sur l'ensemble des temps de la vie de l'enfant. À l'école, assurer effectivement les 3h d'EPS inscrites au programme, développer le sport scolaire avec l'USEP ou aménager les cours de récréation. Sur le temps périscolaire, rendre active la pause méridienne et les temps de garderie ou sécuriser et aménager les abords de l'école. En famille, encourager les pratiques physiques et sportives ou rendre effectif le droit au sport. Parallèlement à cette publication les deux syndicats ont mené une enquête de terrain « Écoles vitaminées à l'EPS », qui bousculent certaines idées reçues et dessinent certaines pistes de travail peu explorées.



*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

COURTS

LES DÉFIS DE L'ÉDUCATION DU XXI^E SIÈCLE

Bernard Charlot, professeur honoraire en sciences de l'éducation à l'université Paris 8, a inauguré en juillet dernier le congrès de la Ligue de l'enseignement, mouvement laïque et indépendant d'éducation populaire. Lors de sa conférence, il a exposé « les défis de l'éducation du XXI^e siècle ». Une conférence à visionner en ligne sur LALIGUE35.ORG

17

OCTOBRE, C'EST LA JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE qui, cette année, a pour thème « La dignité en action : nos engagements pour la justice, la paix et la planète ». Elle nous rappelle que seul un monde débarrassé de la pauvreté permettra la construction d'une société pacifique, démocratique et respectueuse de l'environnement. ATD-QUARTMONDE.FR

LA COULEUR DE NOS RÊVES

Accrocher sur un fil la couleur de nos rêves, c'est la proposition de la 31^e édition de La Grande Lessive, initiative qui a déjà mobilisé plus de 12 millions de participant-es dans 121 pays. Le 20 octobre, les feuilles A4, format commun à toute l'opération, flotteront au vent. Dessins, peintures, photographies, images numériques, poésies visuelles, collages, etc. seront suspendues à des fils par des pincettes à linge. Peut-être dans ou devant votre école ? Pour s'inscrire

LAGRANDELESSIVE.NET



© Jean-Michel Sicoat

24

MÉTIER & PRATIQUES

31^E ÉDITION DE LA FÊTE DE LA SCIENCE

Elle se tiendra du 7 au 17 octobre dans l'hexagone et du 10 au 27 novembre dans les DROM sur le thème du changement climatique. Une occasion de découvrir le monde des sciences et les scientifiques d'aujourd'hui. FETEDELASCIENCE.FR

EST



{PARTIR ENSEIGNER} À L'ÉTRANGER ?

Le SNUipp-FSU Hors de France organise un webinaire mercredi 12 octobre de 14h à 16h pour présenter les différentes possibilités de départ qui s'offrent aux PE pour enseigner à l'étranger. Pour mener à bien ce projet, qui peut se révéler un parcours du combattant, cette rencontre permettra de mieux comprendre les diverses modalités des recrutements, les démarches à effectuer mais aussi les écueils à éviter. Toute l'équipe répondra aux questions. Le lien de connexion sera envoyé après réception de l'inscription sur SNUIPP.FR

CONCOURS

Le concours de création « Le livre dans tous ses états », organisé par le SNUipp-FSU et ses partenaires, s'invite dans les classes avec pour thématique « Qu'est-ce qu'un livre ? ». Les classes vont pouvoir parcourir 5 000 ans d'histoire du livre et en créer un à leur image. Les inscriptions ont lieu sur le site jusqu'au 7 novembre.

CONCOURS.SNUIPP.FR



SCOLLECTIF///

Travailler dans le cadre d'un projet qui dépasse la classe et l'école, c'est ce que propose le collectif SCOLlectif. Problemater, TwittenRimes, Twoulipo, AplatiTour ou encore GéoDéclit sont autant de dispositifs proposant des activités d'échanges et de partage en exploitant pédagogiquement l'usage des réseaux sociaux. Pour découvrir les projets portés par l'association, et pourquoi pas adhérer, rendez-vous sur SCOLLECTIF.GLIDE.PAGE

* TRAVAILLER CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME *

Le Mémorial de la Shoah a inauguré cet été un nouveau lieu de mémoire dans l'ancienne gare de Pithiviers (Loiret), d'où sont partis huit convois pour le camp d'Auschwitz-Birkenau. Cette gare a été le deuxième site de déportation français après celui de Drancy (Seine-Saint-Denis). Au total, 16 000 Juifs ont été internés dans les camps voisins de Pithiviers et Beaune-la-Rolande entre 1941 et 1943. Face à la montée de l'antisémitisme, du racisme et des complotismes, un support important pour travailler avec les élèves sur les conséquences du racisme dans l'histoire.

MEMORIALDELASHOAH.ORG

1 / SUR 10

C'EST LE NOMBRE D'ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS qui n'ont pas bénéficié d'un soutien linguistique ou d'un dispositif spécifique, tel que l'Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A), en 2020/2021. (Source : note de la Depp 22.27, septembre 2022).

SÉVERINE GREUSARD



Chargée de mission maternelle et petite enfance à l'Inspé de Lyon

1 ■ SIESTE À L'ÉCOLE : QUELS BÉNÉFICES POUR LES APPRENTISSAGES ?

En 2021, une expérimentation menée par des universitaires dans des maternelles du Rhône a mesuré les temps de sommeil et d'éveil des élèves. Les premiers résultats, en cours d'analyse, suggèrent qu'entre ceux qui bénéficient d'une sieste dont ils ont besoin et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de dormir suffisamment, il y a une différence d'engagement dans les apprentissages de fin d'après-midi. Les enfants en manque de sommeil ont plus de mal à entrer dans la tâche, leurs capacités attentionnelles sont plus réduites. Au niveau émotionnel, ils acceptent moins bien les activités complexes. L'impact présumé au niveau de la mémoire est en cours d'observation.

2 ■ DANS QUELLES CONDITIONS L'ORGANISER ?

La mission des PE, définie dans le programme 2015, est de répondre aux besoins premiers de l'enfant. Un enfant de GS peut donc être couché s'il en a besoin, tandis qu'un PS peut ne pas l'être. Le moment le plus propice vient rapidement après le repas. Ne pas proposer

d'histoires complexes qui sollicitent les fonctions cognitives, mais des respirations, des jeux connus, libres pour que l'enfant se pose et s'évade. Quand la sieste a lieu sur le temps méridien, un véritable travail partagé du binôme PE/ATSEM s'engage sur les besoins des enfants. Il est à coconstruire avec les familles pour rappeler que, essentiel pour grandir, le sommeil est aussi source de plaisir, une dimension peu valorisée par la littérature jeunesse et les normes sociales.

3 ■ QUEL ACCUEIL PROPOSER AU RÉVEIL EN CLASSE ?

Après une heure et demie de sieste qui correspond à un cycle de sommeil, il faut veiller à ce que l'enfant n'en commence pas un deuxième, ce qui serait délétère pour le sommeil du soir. Puis organiser un accueil échelonné, en fonction des heures d'endormissement et de réveil. Le coucher tôt permet un retour tôt en classe, propice à des moments de langage, priorité de la maternelle. Les activités à proposer pendant une vingtaine de minutes sont semblables à celles de l'accueil du matin, l'enfant se remet dans le contexte de la classe. Ensuite, on peut reprendre des activités plus formelles car, pour de jeunes enfants, la fin d'après-midi est la meilleure période pour apprendre, particulièrement pour les activités scientifiques et mathématiques.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANCK BROCK

25

MÉTIER & PRATIQUES

ULIS: UNE DYNAMIQUE INCLUSIVE



UN PLAN DE TRAVAIL personnalisé est proposé à chaque élève.

À l'école élémentaire de Mondoubleau (Loir-et-Cher), l'inclusion scolaire est réelle avec un dispositif Ulis qui permet de respecter le rythme d'apprentissage et les besoins de chaque élève en situation de handicap.

9h, la sonnerie retentit dans la cour de l'école élémentaire de Mondoubleau en Loir-et-Cher. Les élèves de CM1 et CM2 d'Adeline Boulay entrent en classe. Julien, élève de CM1 bénéficiant du

dispositif d'Unité locale d'inclusion scolaire (Ulis) de l'école, récupère sur le bureau de la maîtresse une plaquette où figure le déroulé de sa matinée. « Nous avons mis en place cet outil la semaine dernière après avoir échangé avec la maîtresse de l'Ulis de l'école », précise Adeline. Julien a des difficultés à se repérer et manque d'autonomie ». En bleu sont inscrites les activités en classe de CM1, en rouge celles réalisées dans l'Ulis. Les élèves sortent trousse et cahiers pour inscrire la date du jour. Adeline a mis un point rouge pour que Julien se repère. Quant à Louis, autre élève inclus dans la classe, il est autonome sur cette partie. Le rituel de l'entrée en classe se déroule avec la distribution des responsabilités : Louis est aujourd'hui chef de rang. Après qu'Adeline a vérifié le travail réalisé, elle adresse un « parfait » à Julien et Louis qui

prennent avec un grand sourire leurs agenda et pochette dans leur sac pour rejoindre l'Ulis.

UN EMPLOI DU TEMPS ADAPTÉ

Leur cartable reste en classe, symbole de leur appartenance effective à la classe de leur tranche d'âge. Ils sont accueillis par Anne Allet, la maîtresse en charge de l'Ulis et Véronique Couvrat, accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) collective. Les élèves s'installent à leur place et continuent leur travail. « Nous nous sommes calés sur l'emploi du temps de leur classe. La première partie de la matinée est consacrée aux apprentissages de la langue, la seconde aux mathématiques », explique Anne. Julien fait des allers-retours dans la matinée accompagnée de l'AESH car il suit la progression en calcul mental avec sa classe. Pour l'heure, Louis lit une page de mots contenant le son [j] avec Anne tandis que Julien remet en ordre une phrase après avoir découpé les étiquettes mots. Véronique lui rappelle la consigne et le relance dans l'activité. Julien prend son temps et profite de cette relation duelle pour raconter son week-end. « J'aime prendre le temps de discuter avec les élèves, en groupe cela n'est pas toujours possible car cela gêne les autres camarades, détaille Véronique, AESH depuis plus de 8 ans. En Ulis, j'ai l'impression de respecter davantage leur rythme ». L'Ulis accueille pour le moment six élèves tandis que trois autres sont en attente de notification. « Le niveau réel des acquisitions des élèves rattachés à l'Ulis s'étale entre la grande section et le CE2, explique Anne. Sur six enfants, trois sont encore non lecteurs pour le moment ».

UN DISPOSITIF PLÉBISCITÉ

« C'est la deuxième rentrée de ce dispositif », précise Solène Beaunée, directrice de l'école. Il n'y avait pas ce type de dispositif dans le nord du département et c'est la première Ulis rattachée à un regroupement

pédagogique intercommunal. Les élus ont soutenu le projet pour permettre aux familles concernées d'avoir un dispositif adapté plus proche de chez eux ». Avec quatre classes du CE1 au CM2, ce sont, en moyenne, trois élèves en situation de handicap inclus dans chaque classe. Pour toute l'équipe de l'école, les élèves se rendant en

“C'EST À L'ÉCOLE DE S'ADAPTER ET NON À L'ÉLÈVE DE LE FAIRE”

Ulis sont d'abord des élèves de la classe. « C'est à l'école de s'adapter et non à l'élève de le faire », affirme Solène. Chaque élève a un projet différent. « Ce n'est pas toujours facile, on teste beaucoup, on essaie d'accueillir un

maximum l'élève en classe selon ses capacités et besoins », précise Adeline. Le but n'est pas qu'il soit noyé dans le groupe classe mais qu'il progresse réellement. Anne est une ressource

précieuse ». Un projet qui demande des ajustements quotidiens et nécessite beaucoup de temps d'échange. Mais pour toute l'équipe, cela vaut le coup :

« C'est bénéfique à la fois pour les élèves en situation de handicap mais aussi pour tous les autres », affirme la directrice. Quant à Anne, après 30 ans de carrière, enseigner en Ulis a permis de redonner du sens à son métier. NELLY RIZZO



ALEXANDRE PLOYÉ

Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Paris Est Créteil.

L'ULIS REMPLIT-ELLE SON RÔLE D'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ?

En théorie, le dispositif oblige à la présence d'un coordonnateur d'Ulis, lui-même enseignant spécialisé formé à développer des gestes pédagogiques destinés à la prise en charge spécifique de ces élèves. Il est à la fois le spécialiste de ces enfants-là et selon les textes une ressource pour les autres enseignants. À ce titre, ce dispositif est bienvenu. En Ulis, un travail nécessaire est réalisé où l'on apporte auprès du groupe d'élèves l'attention qu'ils méritent et où l'on répond à un certain nombre de

leurs besoins. C'est un dispositif passerelle qui permet aux élèves handicapés d'aller, dans certains cours, plus ou moins longtemps, selon que l'école ait fait un travail de réflexion sur les conditions d'accueil de ces élèves. Dans l'état actuel de l'école française, c'est le meilleur dispositif pour favoriser un peu d'inclusion.

QUELLES SONT SES LIMITES ? DE QUELLE MANIÈRE ÉDUCUER ?

C'est le manque d'hétérogénéité des profils d'élèves regroupés en Ulis. Or, la recherche montre que c'est l'inclusion à temps plein dans des classes hétérogènes avec des enseignants formés qui favorisent les progrès des élèves. Sans formation de l'ensemble des enseignants, l'inclusion se limite souvent à un travail de socialisation avec une plus-value cognitive pour les élèves handicapés très mince. C'est aussi la rareté des enseignants spécialisés sur le terrain et le peu de départs en formation spécialisée.

La pression sur les enseignants spécialisés et non spécialisés ne cesse de grimper tant ils ont la charge morale de savoir faire des choses qu'on ne leur a pas enseignées.

QUELS CONSEILS AUX ÉQUIPES ?

Il apparaît important de s'emparer de l'inclusion collectivement autant que faire se peut parce qu'il n'y a pas grand-chose à attendre de la hiérarchie faute de volonté politique et de moyens. Ne pas renoncer à demander des formations, ne pas renoncer à l'inclusion. Par expérience, l'inclusion fonctionne localement quand toute la communauté éducative décide de s'emparer du projet et d'essayer d'en faire quelque chose par elle-même. Le co-enseignement peut permettre aussi de faire rayonner des pratiques d'enseignants spécialisés dans les pratiques de classes ordinaires. Une recette appliquée dans d'autres pays qui paraît être une bonne idée.

PROPOS RECUEILLIS PAR N.R.

54 240 c'est le nombre d'élèves scolarisés en Ulis école en 2021. (source: DEPP)



+1 le dispositif Ulis compte dans le nombre de classes déterminant la décharge de direction. Pour autant, les élèves inclus ne sont pas toujours pris en compte dans les effectifs des opérations de carte scolaire.



12 c'est le nombre maximum d'élèves en situation de handicap dans le dispositif Unité locale d'inclusion scolaire (Ulis) à l'école



300 c'est le nombre d'heures de formation pour le Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée (Capppe).



en bref

QUELS ÉLÈVES EN ULIS ?

Les élèves admis dans les dispositifs Ulis présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

SEUILS NON RESPECTÉS

Le dispositif Ulis existe aussi au collège où le nombre maximum d'élèves ne doit pas excéder 10 au lieu de 12 en école primaire. Des seuils qui, régulièrement, ne sont pas respectés. Au lycée, trop peu de dispositifs Ulis sont implantés, ce qui pose la question de la continuité de la scolarité des élèves en situation de handicap.

PARLER DU HANDICAP

Des ressources en ligne sur le site eduscol sont disponibles pour animer des séances dédiées à la sensibilisation au handicap des élèves du premier degré. Animations, films, DVD, mallette de sport USEP ou encore une sélection d'ouvrages sont autant de leviers pour travailler en classe. À retrouver sur **EDUSCOL.FR**

égalité de toutes les écoles sur tous les territoires

non aux contrats locaux
d'accompagnement et à
la mise en concurrence
des écoles

RESPECT!!!

Du respect pour
l'école publique



QUESTIONS & RÉPONSES

Q: LE SNUIPP-FSU DE MON DÉPARTEMENT PROPOSE DES RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE, PUIS-JE Y PARTICIPER ?

R: Oui, les enseignantes et enseignants du premier degré ont le droit de participer à 3 fois 3 heures de réunions d'informations syndicales (RIS), soit 9 heures pour l'année scolaire, quel que soit le temps de travail. Ce temps est à déduire des 108 heures. Néanmoins, une des réunions peut être prise durant le temps devant élèves. Les années d'élections professionnelles, les PE ont droit à une heure

supplémentaire de RIS pendant la période de campagne électorale. Les AESH ont également droit à des temps d'information syndicale. Pour assister aux RIS, il suffit de prévenir au moins 48h avant l'EN de sa circonscription. Un retour de l'EN n'est pas nécessaire. Se renseigner auprès de sa section départementale du SNUipp-FSU pour connaître les dates et lieux. Les temps d'information syndicale font partie du temps de travail des personnels, c'est un droit qui ne s'use que si on ne s'en sert pas.

Q: JE VIENS D'ÊTRE TITULARISÉE, EXISTE-T-IL UNE PRIME D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER ?

R: Oui, la prime d'entrée dans le métier est attribuée au titre de la première année de titularisation. D'un montant de 1500€ brut, elle est versée automatiquement en deux fois (novembre et février). Attention, sont exclus de cette prime les personnels qui ont exercé, avant d'être titularisés, pendant une durée supérieure à trois mois au cours de l'année scolaire précédent

la nomination, des fonctions d'enseignement, d'éducation ou d'orientation, comme les personnels contractuels (hors MEEF alternantes). Le SNUipp-FSU demande son versement à tous les personnels.

JE SUIS DIRECTRICE, SUIS-JE OBLIGÉE D'EFFECTUER LES APC ?

R: Non, désormais l'article 411-2 du code de l'éducation stipule « Il [le directeur NDRL] ne participe pas aux activités pédagogiques complémentaires de son école, sauf s'il le souhaite ».

Décryptage

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE: FAIRE LE POINT

Trois rendez-vous de carrière ont été instaurés pour apprécier la « valeur professionnelle » des personnels enseignants et des psychologues de l'EN : dans la première année scolaire pleine au 6^e échelon, dans l'année scolaire des 18 mois d'ancienneté au 8^e échelon, et dans la 1^{re} année scolaire pleine au 9^e échelon.

EXEMPLE

- **Si je passe à l'échelon 6**
le 15 janvier 2023, alors je suis éligible au RDV carrière dans l'année scolaire 2023/2024.
- **Si je passe à l'échelon 8**
le 1^{er} mars 2023, alors je suis éligible au RDV carrière dans l'année scolaire 2024/2025.
- **Si je passe à l'échelon 9**
le 1^{er} octobre 2022, alors je suis éligible au RDV carrière dans l'année scolaire 2023/2024.

Les rendez-vous de carrière consistent en une inspection suivie d'un entretien, pour les PE chargés d'enseignement. Pour les autres personnels (directrice ou directeur complètement déchargé, psychologue...), cela consiste en un entretien avec le supérieur hiérarchique direct ou de l'autorité compétente.

Tous les personnels concernés doivent être informés individuellement, avant le début des vacances d'été, de la programmation d'un RDV de carrière pour l'année scolaire à venir.

Le délai de notification de la date du RDV de carrière est de 15 jours. Les vacances scolaires ne sont pas comptabilisées dans ce délai.

À l'issue du RDV de carrière, le compte rendu est communiqué au personnel concerné sur IProf. À partir de la date de réception, celui-ci a 15 jours pour y formuler des observations écrites.

La notification de l'appréciation finale de l'IA-DASEN est fixée dans un délai de deux semaines après la rentrée scolaire de septembre.

Pour les personnels qui n'ont pas pu bénéficier du RDV de carrière à la période réglementaire (congés maladie...), un RDV de carrière doit être fixé avant le 30 septembre afin que l'avis final soit communiqué au plus tard le 15 octobre.

Les personnels ont la possibilité de poser un recours pour demander la révision de l'appréciation finale dans un délai de 30 jours francs suivant la notification. En cas de réponse défavorable ou d'absence de réponse dans un délai de 30 jours (qui vaut pour un refus), les personnels pourront alors saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de 30 jours.

par Marion Katak

LIVRES

Histoires d'école et de familles, de nature et d'aventures

En arabe « il était une fois » peut se traduire par « c'était ainsi, ce n'était pas ainsi ». Pour faire vivre cette complexité aux enfants, voici des histoires à l'école, des récits de famille, du quotidien ou fantastiques et pour commencer, un petit conte écolo...

Cet ours est si fier de son épée qu'il tranche tout ce qui tombe sous sa lame, jusqu'à une forêt entière. Mais lorsque sa maison est inondée, il comprend peu à peu qu'il est lui-même la cause de ce saccage. Commence alors une autre vie où il prend conscience des autres et de la nature. **La forêt, l'ours et l'épée**: un album essentiel, aux illustrations aux couleurs douces. Camille qui est au CE2, raconte comment, malgré l'amour de ses parents, elle se trouve beaucoup trop grosse. Si l'école est le lieu où elle a construit ce complexe, c'est aussi grâce à la maîtresse qu'elle pourra avancer. Un récit à la première personne qui déconstruit beaucoup d'idées que Camille a pu se mettre en tête: **Mon cœur gros** pourra donc s'alléger! **Droites au but** donne un grand coup de pied aux préjugés. Félix rêve de remporter le tournoi des Espoirs avec son équipe de foot. Et pour gagner, rien ne lui fait peur. Alors, être dominé par une équipe de filles, ça n'est juste pas possible! **Les monstres de là-bas**, c'est le voyage de Nelson, de l'autre côté de la mer, chez sa jolie correspondante. Mais l'aventure tourne au cauchemar, quand le garçon se rend compte que tous les habitants de l'autre rive ont une

particularité physique étrange... La chute est pleine d'humour. Une jolie fable sur le mode fantastique pour réfléchir aux différences.

La séparation avec les parents reste douloureuse pour certains, plus ou moins petits. Lilou n'a peur que d'une chose: que ses parents ne soient pas à la sortie de l'école. C'est après une sortie scolaire que l'angoisse s'apaise. **Je ne t'abandonnerai jamais** traite de ce sujet tout en douceur, les illustrations sont aussi toutes de tendresse. Quand les 7 enfants de **La famille Sanspeur-Sansreproche** apprennent que les parents ont décidé de vendre la maison et de déménager, ils ne tardent pas à faire front ensemble pour faire capoter le projet. Créer une ZAD, s'appuyer sur la sauvegarde d'une espèce de grenouille protégée, chercher des alliés parmi les adultes qui les entourent: toutes les pistes sont explorées! Les promoteurs n'ont qu'à bien se tenir! Des enfants qui se rebellent, c'est aussi ce qui arrive à Gretel et Hansel, dans une ville où on ne mange plus que des pilules, où le goût a disparu. Leur fuite dans la forêt où personne ne s'aventure laisse les adultes désespérés. Mais la rencontre avec la fameuse sorcière ouvre la porte à un avenir plus savoureux... **Gretel, Hansel et les autres**: une pièce de théâtre joliment écrite, plus complexe qu'il n'y paraît, où la gourmandise et les animaux fantastiques font partie de l'histoire.

"DONNER UN GRAND COUP DE PIED AUX PRÉJUGÉS"



- **LA FORÊT, L'OURS ET L'ÉPÉE**, de Davide Cali, ill. Regina Lukk-Toompere, Éd. Rue du Monde C1 C2
- **MON CŒUR GROS**, d'Isabelle Rossignol, ill. Benjamin Strickler, Éd. Talents Hauts C2
- **DROITES AU BUT**, de Jean-Charles Berthier, ill. Vincent Bergier, Éd. Actes sud junior C3
- **LES MONSTRES DE LÀ-BAS**, de Hubert Ben Kemoun, Éd. Sindbad jeunesse C3
- **JE NE T'ABANDONNERAI JAMAIS**, d'Irène Cohen-Janca, ill. Elsa Oriol, Éd. Cépages C1 C2
- **LA FAMILLE SANSPEUR-SANSREPROCHE, ÇA DÉMÉNAGE!** de Gilles Abier, ill. Guillaume Reynard, Éd. Actes sud Junior, C3
- **GRETTEL, HANSEL ET LES AUTRES**, de Igor Mendjisky, Éd. Heyoka jeunesse Actes Sud Papiers C3

PODCAST

À la belle étoile

Avec « Les mondes de Chloé », France Culture lance sa première collection "savoirs" dédiée à la jeunesse. L'astrophysicienne et grand-mère, Françoise Combes, raconte les constellations et initie au voyage dans l'espace et le temps puisque les 12 épisodes font largement appel aux mythes et récits liés au ciel.

► RADIOFRANCE.FR/FRANCECULTURE/PODCASTS/LES-MONDES-DE-CHLOE-A-LA-BELLE-ETOILE

LIVRE

Seuil et pauvreté

Destinée aux enfants à partir de 5 ans, « La pauvreté expliquée aux enfants » est une nouvelle collection. Esther Duflo, prix Nobel d'économie 2019, cible pour chaque titre un enjeu de la pauvreté. Déjà parus: démocratie, éducation, santé, environnement, préjugés sur les femmes...

► **LA PAUVRETÉ EXPLIQUÉE AUX ENFANTS**, Esther Duflo, ill. Cheyenne Olivier, éd. Seuil jeunesse



INTERVIEW

Laurence Faron

VOUS VENEZ DE PRENDRE LA COPRÉSIDENTE DU GROUPE JEUNESSE DU SNE. C'EST QUOI?

Le Syndicat National de l'Édition regroupe environ 150 maisons d'édition, des grands groupes comme Hachette ou Madrigall mais aussi des maisons indépendantes spécialisées en jeunesse, telles Courtes et Longues, MeMo ou Talents Hauts. Le groupe jeunesse auquel je contribue depuis une dizaine d'années promeut la littérature pour la jeunesse et assure le dialogue avec les auteurs et autrices et les pouvoirs publics.

QUELS SONT LES ENJEUX ACTUELS?

Encore et toujours défendre la loi Lang, qui a permis le maintien d'un réseau de librairies en France. Concernant l'édition pour la jeunesse, il me semble primordial de relancer la formation initiale et continue des enseignant-es mais aussi des professionnel-es de la petite enfance. Alors qu'elle représente près d'un quart du marché de l'édition, la littérature jeunesse est encore trop peu valorisée dans les médias. Le groupe jeunesse travaille à sa visibilité, avec des actions comme les Assises de la littérature jeunesse - les

prochaines auront lieu en octobre 2023 -, le prix Vendredi du roman ado ou une place remarquée au Festival du Livre de Paris.



BIO
Laurence Faron, directrice des Éditions Talents Hauts, coprésidente du groupe jeunesse du SNE

CINÉMA

Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse

Évènement: le nouveau film de Michel Ocelot! Le dossier pédagogique (C2, C3) est en accès libre sur

► EDUCATION.PARENTHESECINEMA.COM

Pour des avant-premières gratuites destinées aux enseignants

► MY.WEEZEVENT.COM/AVANT-PREMIERE-DU-FILM-LE-PHARAON

MUSÉE

Du nouveau à la BnF

Le nouveau musée de la BnF (site Richelieu, Paris) dévoile près de 900 œuvres exceptionnelles de l'Antiquité à nos jours: manuscrits enluminés, estampes de Rembrandt à Picasso, photographies de Nadar à Capa, objets, costumes... Plus d'informations sur

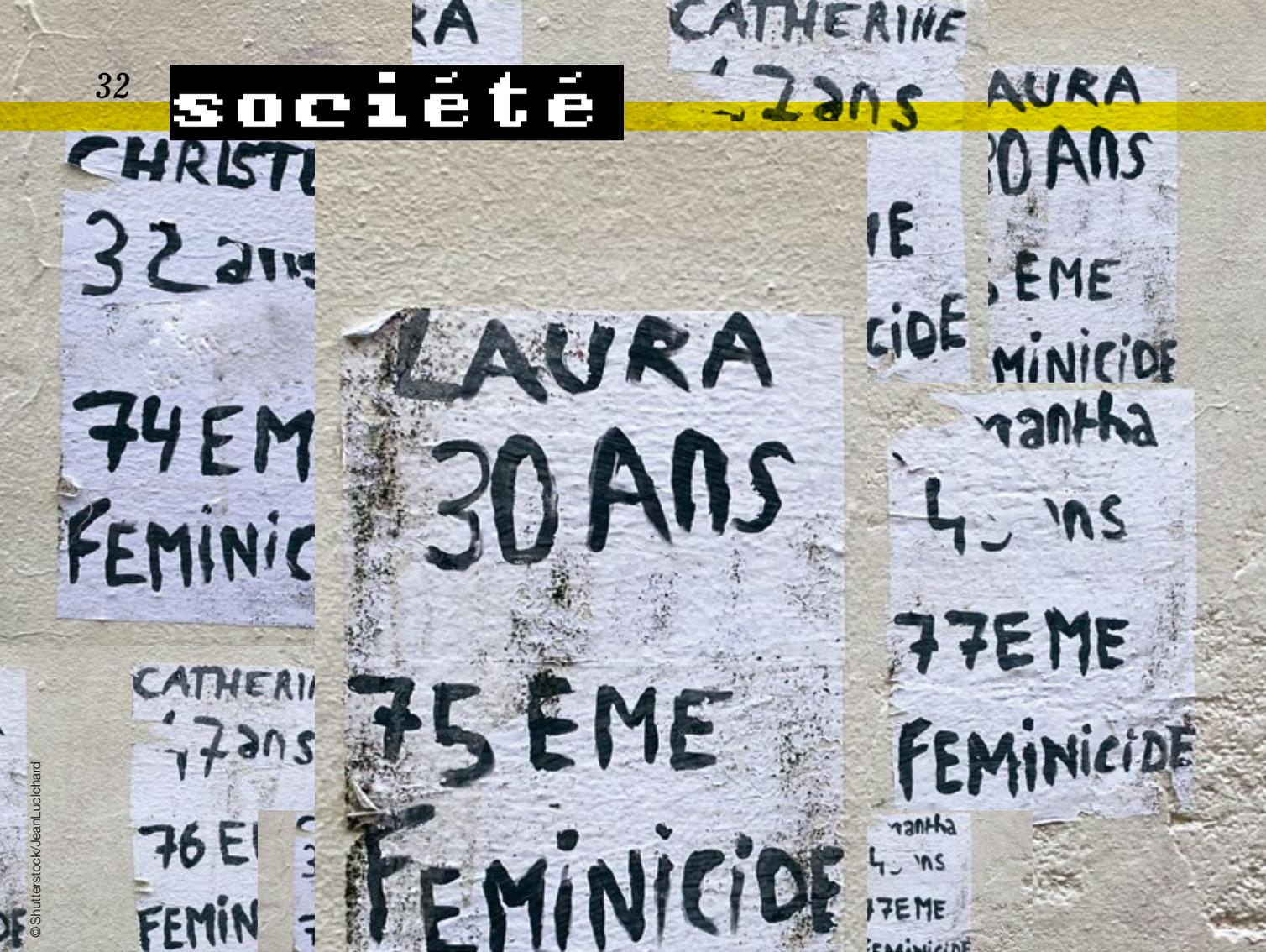
► BNF.FR/FR/LE-MUSEE-DE-LA-BNF

QUELLE SERA VOTRE TOUCHE PERSONNELLE?

Le duo que nous formons avec Cécile Térouanne, directrice de Hachette romans/ Livre de poche jeunesse, témoigne à la fois de la solidarité interprofessionnelle et de la diversité éditoriale. Représentant une maison indépendante et engagée, j'espère œuvrer particulièrement pour la liberté d'expression et l'égalité femmes-hommes.

PROPOS RECUEILLIS PAR MARION KATAK

©Olivier Dion



Féminicides : une comptabilité macabre

122 femmes ont été tuées en 2021 par leur conjoint ou ex-conjoint contre 102 en 2020 selon l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, publiée par le ministère de l'Intérieur le 16 août dernier. Sur les 122 victimes, 39 avaient déjà été victimes de violences antérieures, 25 avaient signalé ces violences aux forces de l'ordre et 21 avaient déposé plainte. Pourtant, seul un auteur était sous contrôle judiciaire et seulement deux victimes faisaient l'objet d'une ordonnance de protection. L'ordonnance de protection oblige, généralement, le conjoint violent à quitter le domicile conjugal et peut même l'empêcher d'approcher la victime. Depuis peu, un bracelet antirapprochement,

système de géolocalisation, peut être imposé à l'agresseur, mais peu de tribunaux en disposent...

Une situation inacceptable selon Sylvaine Grévin, présidente de la Fédération nationale des victimes de féminicides (FNVF). « Jamais autant de mesures n'ont été décidées, mais cela pêche dans leur application, les moyens ne sont pas à la hauteur des promesses, explique-t-elle. Nous demandons donc la création d'une commission indépendante sur le sujet des féminicides et des violences conjugales qui serait chargée, dans une démarche qualitative, d'analyser la mise en œuvre des mesures de protection. On sait que les réponses judiciaires ne sont pas adaptées ».

TOUS LES DEUX JOURS ET DEMI

« Le profil type de l'auteur n'a pas changé, souligne l'étude. Il est majoritairement masculin – 86% en 2021 – le plus souvent en couple, de nationalité française, âgé de 30 à 49 ans ou de 70 ans et plus, et n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle ». Le passage à l'acte, rarement prémédité, est dans la majorité des cas consécutif à une dispute et au refus de la séparation. Les faits sont commis majoritairement au domicile du couple et avec une arme blanche ou une arme à feu. Au 2 septembre, le collectif Féminicides par compagnons ou ex (FPCE) dénombrerait déjà 79 femmes tuées.

LILIA BEN HAMOUDA

L'eau, un bien mal partagé

Avec des températures plus élevées et des pluies plus rares, les vacances d'été auront au moins révélé qu'il n'est plus possible de négliger la question de l'eau. Des dizaines de villages ont été privés d'eau courante pendant plusieurs semaines, la production hydroélectrique est ralentie, le refroidissement des centrales nucléaires menacé. Sur des sols secs, le risque d'inondations à venir est renforcé. Cette crise avait commencé bien avant l'été, avec un hiver et un printemps peu pluvieux qui n'ont pas permis aux nappes phréatiques de se remplir. Cela se traduit par moins d'eau mais aussi par une eau plus polluée, de plus en plus souvent impropre à la consommation. Si la surveillance des pesticides dans le réseau d'eau est ancienne, ce sont maintenant les sous-produits de leur dégradation qui commencent à faire l'objet d'une plus grande attention. Des directives euro-

péennes incluront prochainement de nouvelles substances dans les plans de surveillance de l'eau potable. Selon les chiffres du ministère de la transition écologique, près de la moitié de l'eau consommée en France l'est par l'agriculture. Ce chiffre atteint même 80% pendant les trois mois d'été, la grande part de cette eau est utilisée par un très petit nombre d'exploitants agricoles produisant pour l'exportation des céréales destinées à l'alimentation animale. D'autres usages, de l'arrosage des golfs à l'exploitation des nappes pour la vente d'eau minérale, posent la question du partage de l'eau, bien commun et de sa juste tarification. CLAUDE GAUTHERON

© Shutterstock/Lamyai



PIERRE MOUCHEL
Délégué syndical central CGT de France Télévisions

1. QUE PENSEZ-VOUS DU FINANCEMENT DES MÉDIAS PUBLICS PAR LA TVA ?

La redevance à l'audiovisuel public était la même pour tous mais avec un dispositif d'exonération sur critères de ressources. Le transfert sur la TVA est un financement par l'impôt le plus injuste, puisqu'une famille nombreuse avec peu de moyens paiera proportionnellement plus qu'un célibataire fortuné.

2. QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE SERVICE PUBLIC D'INFORMATION ?

Une ressource affectée comme la redevance – paiement du citoyen fléché directement vers l'audiovisuel public – permet d'échapper aux aléas des ajustements budgétaires et surtout aux gels budgétaires en cours d'année. Cette garantie est menacée. Cela crée une pression sur les médias publics et un risque de baisse de budget en cas de critique jugée trop forte de la politique du gouvernement. Il y a un enjeu démocratique majeur en matière d'indépendance et de liberté d'informer. Une contribution universelle progressive avec un dispositif d'exonération permettrait plus de justice sociale tout en rétablissant le principe de la ressource affectée. PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-PHILIPPE GADIER

Recul mondial du droit à l'éducation

« Une éducation en crise », qui « divise au lieu de rassembler ». « Des systèmes éducatifs qui ne sont pas à la hauteur » : Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, s'est montré particulièrement critique lors du dernier Sommet de l'éducation, le 19 septembre dernier à New York. Alors que l'objectif de développement durable (ODD4) visant une éducation inclusive de qualité pour toutes et tous est fixé à 2030, une détérioration de la situation mondiale est pointée par l'UNESCO. La pandémie a accentué la crise en provoquant de nombreuses fermetures d'écoles. Dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, le nombre d'enfants de 10 ans dans l'incapacité de comprendre un texte simple à l'écrit est

passé de 57 % en 2019 à 70 % en 2022. Selon l'UNESCO, il manque 148 milliards de dollars par an dans les pays les plus pauvres pour atteindre l'ODD4. Face à cette urgence, Antonio Guterres réclame cinq engagements aux 130 pays présents : la protection du droit à l'éducation pour toutes et tous et l'autonomisation des filles, l'importance des rôles et compétences des enseignants, des écoles saines et sûres, une révolution numérique qui bénéficierait à tous et une augmentation du financement de l'éducation par une solidarité mondiale. Ce dernier engagement doit être la priorité absolue des gouvernements selon le secrétaire général de l'ONU.

CLAIRE BORDACHAR

“Les enfants passent moins de temps dehors”

La présence des enfants sans adulte dans les espaces publics des grandes villes occidentales a décliné au cours des dernières décennies à la fois du point de vue de la durée mais aussi du rayon de mobilité.

LES ENFANTS INVESTISSENT MOINS LES ESPACES EXTÉRIEURS EN VILLE, POURQUOI?

CLÉMENT RIVIÈRE : La diffusion massive de l'automobile a entraîné la réduction de l'espace disponible pour le jeu libre des enfants. Les véhicules motorisés sont un danger central dans les représentations parentales et contribuent, par ailleurs, à la pollution atmosphérique. Pour les parents, l'idée de laisser son enfant aller faire du sport ou aller jouer dans la rue un jour de pic de pollution, n'est pas la meilleure des idées. Tout au long du XX^e siècle, les enfants sont de plus en plus perçus comme des êtres vulnérables qu'il convient de protéger des voitures mais aussi des mauvaises rencontres. Les normes de « bonne » parentalité évoluent. Un « bon » parent au début du XXI^e siècle n'est pas celui qui laisse son enfant seul dans la rue mais celui qui le protège et contrôle de manière assez poussée la façon dont l'enfant utilise les espaces publics sans lui.

EXISTE-T-IL UN LIEN ENTRE L'ABSENCE DES ENFANTS DEHORS ET LES PROGRÈS TECHNIQUES?

C.R. : On ne peut pas comprendre les usages que les habitants des villes font des espaces publics sans prendre en compte l'apparition de tout un ensemble de machines qui vont, avec le temps, permettre de rester davantage chez soi comme le réfrigérateur, la machine à laver ou la télévision. Cette dernière est un marqueur important de la

transformation des styles de vie avec le divertissement à domicile. Sur une période plus récente, l'apparition d'ordinateurs de maison, consoles de jeux vidéo, tablettes, smartphones, le développement d'Internet et des réseaux sociaux font que l'on peut faire beaucoup plus de choses tout en restant chez soi. Les enfants peuvent jouer, échanger avec des amis sans sortir. Ils passent moins de temps dehors.

COMMENT S'EXPLIQUENT LES USAGES DIFFÉRENTS DES ESPACES URBAINS?

C.R. : Quand on est nombreux dans un petit logement, les espaces publics représentent davantage une ressource pour les enfants et leurs parents. C'est une des raisons pour lesquelles il y a davantage d'enfants des milieux populaires dans les espaces publics aux environs immédiats de leur domicile, notamment des bars d'immeubles. La question des emplois du temps des enfants, assez différenciés socialement, explique aussi les différences d'usage. D'un côté des enfants avec un emploi du temps extra-scolaire extrêmement investi par les parents, un temps libre

“Les enfants sont de plus en plus perçus comme des êtres vulnérables”

disponible pour l'enfant relativement réduit et où les espaces publics sont surtout utilisés pour se déplacer. De l'autre, des enfants avec peu ou parfois pas d'activités extra-scolaires, un temps libre beaucoup plus important, passé davantage dans les espaces publics. Mais les parents envisagent aussi les pratiques autonomes de manière diffé-



BIO
Clément Rivière, maître de conférences en sociologie à l'université de Lille, auteur de *Leurs enfants dans la ville*. Enquête auprès de parents à Paris et Milan (Presses universitaires de Lyon, 2021).

rente selon le sexe et ce, quel que soit le milieu social. De 8 ans jusqu'à la puberté, davantage d'autonomie est laissée aux filles considérées comme plus matures, respectueuses des règles, capables d'anticiper des situations dangereuses. Cela change assez brutalement avec les transformations corporelles qu'elles connaissent. Il y a le sentiment partagé que de nouveaux risques apparaissent avec en toile de fond la crainte de l'agression sexuelle. Des consignes spécifiques relatives à la manière de s'habiller, de se comporter en public sont transmises. Dans le même temps, les garçons sont progressivement perçus comme mieux capables de se défendre et moins exposés aux prédateurs.

QUEL RÔLE JOUE L'ÉCOLE?

C.R. : Elle joue un rôle important. Les trajets pour l'école et depuis l'école sont très structurants de l'expérience des enfants et de leurs parents. La question de la proximité physique de l'établissement scolaire est vraiment décisive, notamment à l'école primaire, pour expliquer l'âge des premiers trajets réalisés en autonomie. Plus l'école est près de la maison et plus il est probable que l'enfant aille tôt

ou rentre seul de l'école. Lorsque l'enfant n'est pas scolarisé dans son quartier, le rapport à la mobilité est différent avec un usage anticipé des transports en commun, dans les grandes villes du moins. De manière générale, le passage au collège marque souvent la fin de l'accompagnement parental.

PROPOS RECUEILLIS PAR NELLY RIZZO

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE!

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre-Mendes-France - 75201 Paris - Cedex 13 - Siren n° 493 495 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Román Jehanno • Conception : Insign 2022 • Merci à Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste - IADE/Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

mgen[★]

GRUPE vyv

MÉTIERS DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE

MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE

**UNE MUTUELLE QUI
CONNAÎT BIEN
VOTRE MÉTIER**

**C'EST
UN VRAI
PLUS !**

MGEN PROTÈGE VOTRE SANTÉ ET VOTRE AVENIR

Des couvertures complètes qui s'adaptent parfaitement à votre vie et à votre profession.

- **Complémentaire santé** : vos frais de santé remboursés avec la garantie d'un reste à charge réduit chez le médecin, à l'hôpital, en dentaire, optique, médecines douces...
- **MesDocteurs** : une plateforme de téléconsultation pour consulter sans rendez-vous 7j/7, 24h/24.
- **Prévoyance intégrée** : des allocations pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales et solidaires*** : des aides financières pour faire face aux coups durs ou à un retard de salaire.

MGEN SOUTIEN VOTRE PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT

Des outils pédagogiques innovants pour vous aider tout au long de votre carrière :

- **ÊtreProf** : la plateforme communautaire animée par des profs pour les profs pour réussir votre rentrée.
- **Vocal'iz** : l'application de coaching vocal pour préserver votre outil de travail n°1, la voix.

POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au

3676

Service gratuit
+ prix appel

Dites « RDV Rentrée »

* Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans - 75748 PARIS CEDEX 15.

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle.

www.antigel.agency - 02621 - Juillet 2022 - © GettyImages - Réf. : PUBLI_EN_JDR_0722